



COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 9 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 6 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 15</p>	<p>L'an deux mille vingt deux, le mercredi 30 mars à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion salle du conseil sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 25 mars 2022.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PRESENT(E)S (9) :

GISELE BERNARD
 DENIS CHARBONNIER
 ISABELLE DAURES
 GAETAN DUBIEN
 SEBASTIEN GRAVIER
 STEPHANE HOUSSIER
 ROMAIN LEGRAND
 DAMIEN ROSSEEL
 JEAN PAUL VIVIER

ABSENTE REPRESENTE(E)S (6) :

NICOLAS MIALON (PROCURATION SEBASTIEN GRAVIER)
 KARINA MONNET (PROCURATION GAETAN DUBIEN)
 CELINE DOUARIN (PROCURATION ISABELLE DAURES)
 ALAIN FAUGERAS (PROCURATION DAMIEN ROSSEEL)
 MARIE-ANGE MERCIER (PROCURATION (GISELE BERNARD)
 FABIENNE CHAUTY (PROCURATION ROMAIN LEGRAND)

NON REPRESENTE(E)S (0) :

Secrétaire de séance : Gisèle BERNARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00

1 – COMPTE RENDU

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Le compte rendu du 16 février 2022 est adopté à l'unanimité

2 – COMPTE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	0,00	428 595,50	160 798,93	0,00	0,00	267 796,57
Virement section investissement	250 798,93	0,00	0,00	0,00	250 798,93	0,00
Oprération de l'exercice	538 319,64	762 968,53	415 216,16	437 839,30	953 535,80	1 200 807,83
Résultat de l'exercice	0,00	224 648,89		22 623,14	0,00	247 272,03
Résultats de clôture		402 445,46	138 175,79	0,00	0,00	264 269,67
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	402 445,46	138 175,79	0,00	0,00	264 269,67

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

3 – COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion transmis par la Trésorerie de Riom est identique au compte administratif.

LE COMPTE DE GESTION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : S.HOUSSIER

L'exédent de fonctionnement de 264 269,67 €uros est affecté en recette de fonctionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - ETUDE SIGNALÉTIQUE

Rapporteur : S.HOUSSIER

L'étude signalétique est terminée.

L'appel d'offre est en cours. Il a été découpé en 2 tranches .

6 – SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Rapporteur : S.HOUSSIER

Dans le cadre de la subvention « Villages Remarquables 2022 », la commune souhaite déposer une demande de financement à la Région pour les travaux de l'entrée ouest du bourg.

La Région demande pour ce dossier que la commune mette en place une subvention aux particuliers pour des travaux de réfections de façade dans le bourg.

M. le Maire propose d'inscrire au budget 2022 un montant 7.500,00 €uros pour réfections de façades et 2.500 ,00 €uros pour changement de fenêtres.

7 – TRAVAUX ENTREE OUEST

Rapporteur : S.HOUSSIER

Une réunion publique des riverains sera organisée pour présenter le projet.

8 - ACQUISITION DE PARCELLES

Rapporteur : S.HOUSSIER

Dans le cadre des travaux route de ST Agoulin , le propriétaire du futur lotissement Croix des Rameaux cédera à la commune la maison vigneronne et une parcelle de terrain.

9 - INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : S.HOUSSIER

- PLUI

Le bureau d'études mandaté par la Communauté de Commune Plaine Limagne devrait nous transmettre, d'ici mai 2022, le projet du PLUi intégrant les permis de construire validés jusqu'au 31 décembre 2021.

- PISCINE

La piscine de GANNAT qui accueille les enfants scolarisés à Artonne va être rénovée.

La communauté de GANNAT ST POURCAIN propose que les enfants scolarisés sur la communauté de communes Plaine Limagne puissent en bénéficier pour un montant de 170 euros par enfants et par an.

Au vue du montant la C.C.P.L étudie la possibilité de créer une installation communautaire.